

# La fonction des alliances extra-familiales. (L'Aïn, Tkaf et S'hour) pour le maintien de l'homéostasie

---

Leïla Gharbi<sup>1</sup>

## Résumé

*La famille en tant que groupe naturel s'organise autour de valeurs, construit son histoire, et élabore ses règles à partir de son mythe fondateur qu'elle protège jalousement. À chaque étape du cycle vital, son équilibre est remis en cause. Son parcours est un réajustement permanent qui exige énergie, créativité, et qui lui fait courir des risques. Dès que son mythe est menacé, elle œuvre pour se protéger et utilise pour sa survie, entre autres, des alliances extra-familiales puisées dans le registre socioculturel. L'Aïn, Tkaf et S'hour vont fonctionner comme des liens métaphoriques qui ramènent le membre dissident aux valeurs du groupe d'appartenance.*

*Dans une perspective systémique, ces alliances apportent un éclairage sur l'organisation relationnelle de la famille dans ses interactions avec le monde extérieur et notamment avec les familles d'origine. La transmission générationnelle appartient à l'histoire de la famille, son apport est intéressant dans le processus thérapeutique.*

## Mots-clés

*L'Aïn – Tkaf – S'hour – Système – Famille – Homéostasie – Cycle vital – Loyauté familiale – Mythe – Symptôme – Culture.*

## Abstract

*From its founding myth, the family as a natural group organizes itself, built its history and elaborates its rules. At each stage of its vital cycle, its equilibrium is calling into question.*

*Its development is a permanent adjustment, which requires energy and creativity. Through its evolution, family goes through different levels of equilibrium and potential adjustments. When its myth is threatened, it seeks available means to protect itself using extra family alliances such as l'Aïn, Tkaf and S'hour.*

---

1 Psychologue, thérapeute familial systémique. Rabat, Maroc

*These alliances mainly serve as a metaphorical link to bring harmony back to the original family values. In a systemic approach, these same alliances clarify family structures within relational behaviors of its members with outside world and families of origin. Affiliations can only be understood through the family history. Besides, these affiliations greatly assist the therapeutic process.*

### **Key words**

*L'Aïn – Tkaf – S'hour – System – Family – Homeostasis – Life cycle – Family loyalty – Myth – Symptom – Culture.*

## **1. Introduction**

---

J'ai toujours été intriguée par la facilité avec laquelle certaines familles trouvaient une réponse sereine à la grande souffrance portée par l'un de ses membres. Dans ma pratique professionnelle, je rencontre assez fréquemment des familles qui montrent beaucoup de bonne volonté pour aider l'un des leurs bloqué ou en situation d'échec à un moment de sa vie, mais elles se sentent parfois impuissantes devant une force mystérieuse. Suivant l'âge du patient désigné, le symptôme et le contexte dans lequel il apparaît, elles vont parler de l'Aïn (mauvais œil), Tkaf (lien) et S'hour (sorcellerie) qui peuvent intervenir séparément ou simultanément. D'après les croyances populaires, l'Aïn, Tkaf ou S'hour sont des modes d'explication des problèmes individuels ou familiaux qui font appel au surnaturel et à la sorcellerie.

Dans un premier temps, il m'a semblé intéressant de vous présenter l'histoire de la famille Lbaraka, afin d'exposer les concepts de base qui éclairent mon analyse et qui légitiment ma méthodologie de travail. Le cheminement thérapeutique de la famille m'amènera à décrire mon intervention thérapeutique qui s'inscrit dans une perspective systémique.

## **2. Présentation de la famille Lbaraka**

---

C'est l'histoire d'un homme et d'une femme qui se sont rencontrés et qui ont projeté de vivre ensemble, c'est-à-dire de fonder une famille dans le cadre institutionnel du mariage régi par la loi musulmane. Ils m'ont été adressés par la sœur aînée de Mme Lbaraka qui était en traitement chez moi à l'époque. La famille comporte deux enfants (Amr et Marwan).

Le père est âgé de 50 ans, il est issu d'un milieu modeste, mais « chérifa »<sup>2</sup>. Sa famille a joué un rôle politique important dans sa région et

---

2 Un chérif est une personne qui aurait une affiliation avec le prophète.

a compté dans l'histoire du Maroc. Elle possède une « Zaouiâ »<sup>3</sup> où tous les descendants sont unis par le coffre de la « Ziara »<sup>4</sup>. La famille a subi un déclin économique progressif depuis trois générations, lequel est étroitement lié à celui de la famille élargie. La famille nucléaire du père est restée près du marabout, animée par la croyance profonde que l'ancêtre ne les oubliera jamais. C'est ce qui explique qu'elle vit à la campagne.

M. Lbaraka est le seul de sa fratrie à avoir fait des études supérieures. Il occupe actuellement un poste de responsabilité et a pu bénéficier de plusieurs promotions dans sa compagnie. En 1987, il a eu un accident neurologique et beaucoup de chance de récupérer assez rapidement. Il n'en garde aucune séquelle.

La mère a 49 ans, sa famille est modeste, son père, « chérif » campagnard et pauvre, a fait un mariage avec une citadine issue d'une grande famille ayant cependant fait faillite. Elle a accepté ce mariage de convention et d'intérêt pour sauver la face et élever sa famille d'origine ; en effet, pour une jeune-fille orpheline et appauvrie, un chérif campagnard même pauvre lui-aussi, est le meilleur parti auquel elle peut aspirer pour répondre aux attentes des siens et leur éviter la « honte » de rester vieille fille. Mme a fait des études supérieures brillantes dans le même établissement que son mari.

M. et Mme se sont rencontrés à la fin de leurs études. Il avait repéré que la jeune fille était sérieuse, droite, et « beldiya » (traditionnelle, avec une connotation négative par rapport à la modernité de couleur occidentale, et en même temps, un aspect positif lié à la tendance conservatrice des valeurs). Il l'a même surveillée de loin pendant deux ans, puis l'a demandée en mariage.

Les relations avec les familles d'origine s'organisent autour de ce qui est profitable ou non pour l'éducation des enfants. Le respect du travail, le profit économique et l'ascension sociale sont des valeurs omniprésentes dans le quotidien.

### 3. **Élaboration des hypothèses**

La famille Lbaraka se trouvait à cette étape de son cycle de vie où les parents sont confrontés au « démarrage » de ses jeunes. Le symptôme aurait ainsi pour fonction de protéger le couple parental : en situation d'échec, le jeune homme resterait plus longtemps à la maison, ce qui repousserait

3 Les Zaouiâs sont des écoles créées autour d'un chef spirituel. Il y a deux types de zaouiâs : les confréries, à vocation religieuse et militaire, et celles qui sont créées autour d'un saint qui dispense sa « baraka » à des fins thérapeutiques.

4 Offrandes et dons des pèlerins, revenant d'office aux chorfas affiliés à la Zaouia par la naissance.

l'échéance d'un tête-à-tête. Le second fils, qui manifeste de la violence à la maison, a senti sans doute que la première carte n'a pas joué, il est venu à la rescousse de la famille.

La seconde fonction du symptôme, qui n'apparaît pas d'emblée mais qui est tout aussi importante, est de ramener la famille nucléaire vers les familles d'origine.

L'hypothèse de la « prise d'otage » (Evequoz, 1984) par les familles d'origine est posée. Les enfants, en tant que patients désignés, seraient « commandités », et leur principale tâche est de freiner, voire arrêter l'évolution et l'émancipation de la famille nucléaire qui va à l'encontre de la règle proscrivant l'émancipation.

Aux yeux de la famille d'origine de M., ce dernier serait allé trop loin, son ascension sociale a été rapide (deux déménagements avec acquisition de biens, achat d'une deuxième voiture, et réussite scolaire des enfants qui annoncent d'autres promotions). C'est trop pour les membres de la famille élargie qui sont restés à la campagne. L'hémiplégie de M. en 1987 coïncide avec le premier déménagement. C'était un premier signal d'alarme, mais il n'a pas eu le même effet que la chute des résultats scolaires et la violence des enfants. On pourrait supposer que pour la famille de Mme, c'est le non-respect de la règle de non-différenciation qui représente le changement. Son mariage est beaucoup plus une fuite qu'un processus d'autonomisation. Il y a redondance par rapport au mariage de ses parents.

D'autre part, il y a un trop grand déséquilibre entre les deux familles. La famille de M. est connotée négativement, comme n'ayant rien à apporter aux enfants, sinon une mauvaise influence par la biais des pratiques culinaires qui influencent les habitudes alimentaires ; ces références socioculturelles sont vues comme dépassées, voire même erronées. La fréquence réduite des visites en témoignent, en particulier celles de Mme et des enfants.

La famille d'origine de Mme est surimpliquée dans la vie quotidienne. Seul son frère est repoussé et porte l'étiquette « d'échec social », sinon, toutes les femmes de la famille ont un droit de regard sur la gestion économique intrafamiliale et les relations parents-enfants des Lbaraka.

Chez ces derniers, le mythe fondateur affirme la filiation au prophète et confère de ce fait des privilèges particuliers à tous ceux qui ont été « choisis et élus » pour cette filiation.

On peut émettre l'hypothèse que par loyauté à l'égard de sa famille d'origine, en particulier envers la règle qui interdit l'autonomie, M. s'empêche d'investir plus dans son couple ; d'une certaine manière, en s'éloignant de la Zaouïa et en vivant en ville dans le déni de ses origines, il a rompu son engagement-héritage envers l'ancêtre et ce qu'il représente. La loyauté est un lien très fort, qui lie l'individu par devoir à ceux qui lui ont donné la vie

(lien biologique) et qui lui ont dispensé les soins pour grandir. Elle assigne la qualité de membre à chacun. C'est une dette envers tout le groupe d'appartenance. Elle est inhérente à l'existence même de la famille, c'est ce qui explique la fidélité et la « mise à disposition de soi » que chaque membre est potentiellement capable d'offrir à la famille en cas de danger pour l'ensemble du système (d'après Heireman, 1989). Au cours de son existence, l'être humain est confronté à des choix entre les exigences des deux sous-systèmes les plus significatifs pour lui, sa famille d'origine et sa famille nucléaire, auxquelles il est lié par loyauté. Le mythe de la bénédiction (« Rdâ ») vient renforcer ce lien, il a pour fonction de le réactualiser et de réactiver la loyauté, la dette envers la famille. C'est un lien très fort, consacré et renforcé par le cadre religieux. Il modèle les structures mentales et les représentations, conditionne les motivations, les aspirations, et inhibe ou stimule les compétences individuelles et celles de la famille. C'est plus qu'une récompense, c'est une reconnaissance. Si on ne gagne pas « Rdâ », on risque la punition, et elle est terrible car cela signifie la perte des racines, de l'identité, le fait d'être renié par le groupe d'appartenance, et par-là, le risque même de perdre l'appartenance à la Oumma (Nation) musulmane.

Le mythe de « Rdâ » est renforcé par les croyances religieuses comme l'atteste le hadith<sup>5</sup> du prophète suivant : « Al Jannatou tahta Akdami al oummahat »<sup>6</sup>.

Mme subit aussi des pressions similaires de la part de sa propre famille.

On pourrait donc considérer que M et Mme sont tous deux piégés par leurs propres familles d'origine vis-à-vis desquelles ils ont encore des comptes à régler qui risquent de se transmettre de génération en génération.

Entre les deux partenaires, « un grand livre de compte » est ouvert, métaphore que j'emprunte à Boszormenyi-Nagy (1973) : Mme a tout sacrifié – sa jeunesse, son argent – pour construire et protéger le « nid »... M de son côté, a sacrifié sa famille d'origine, sa filiation... Ils restent ensemble pour les enfants... Qui à leur tour...

---

5 Le hadith est un recueil de paroles du prophète qui apporte des explications complémentaires au Coran. Il représente la deuxième source (après le Coran) du droit musulman.

6 Littéralement, « le paradis est sous les pieds des mères » : ce hadith explique le lien qui existe entre le devoir du musulman de respecter sa mère, de la prendre en charge d'une part, et l'accès à sa bénédiction afin d'obtenir la récompense suprême (aller au paradis) de l'autre.

## 4. Contexte social et familial

---

### a) *Définition de la nature de la relation dans le couple Lbaraka*

Selon les croyances, un « chérif » ou une « chérifa » jouit d'une bénédiction inconditionnelle à vie. Il/elle possède la « baraka » qui l'enveloppe dès la naissance, et bénéficie de la protection divine qui lui octroie dignité, générosité et ascétisme mais sans trop verser dans la religion. Un « chérif » n'a pas besoin de travailler, la baraka l'accompagne, elle est toujours présente sous son toit. Là où « il pose sa main, toutes les portes s'ouvrent ». Il apporte l'abondance et peut transmettre ses qualités à ceux qui lui reconnaissent et respectent cette filiation. Il n'a pas à fournir beaucoup d'efforts, il y a toujours quelqu'un dans son entourage qui reconnaît implicitement cet état avec déférence. La filiation au prophète est un fait immuable, impossible à remettre en question, car ce serait mettre en doute le choix divin. Servir un « chérif » est un honneur, une promesse de paradis, et signifie qu'on gagne sa protection. Vivre dans son ombre, le côtoyer et le servir, c'est aussi bénéficier de son rayonnement.

La définition de la relation avec un chérif ne peut être que complémentaire, car hiérarchique, mais rigide aussi puisque la sur-efficience allouée d'office au « chérif » amène la non-efficience de ceux avec qui il interagit.

Nous avons donc :

- La famille de M. où ce type de transaction relationnelle est dominant, implicite, et connoté négativement. Mais le mythe rappelle à l'ordre.
- La famille de Mme où ces représentations sont les plus valorisées du patrimoine familial ; mais en même temps, elles sont liées aux images négatives du père et de l'homme en général, en vertu de la règle : « les hommes sont des incapables ».

Ces représentations fondent la transmission d'un modèle relationnel qui est donc adopté par la famille nucléaire. La définition de la relation stipule qu'un membre doit servir l'autre (et réciproquement) puisqu'ils sont tous deux chérifs.

Par ailleurs, cette définition subit d'autres influences. Les modifications socio-économiques et politiques auxquelles est soumis le pays dans ses échanges avec le monde extérieur (de la période coloniale à la mondialisation), et celles qui relèvent de sa structure et de son organisation interne exercent sur les familles des pressions qui ont transformé ses structures et ses fonctions depuis quelques décennies.

Parmi ces transformations, on peut citer :

- Celles qui touchent aux liens familiaux.
- Les structures socio-démographiques : les membres de la famille sont plus mobiles pour des impératifs socio-économiques, et donc s'ouvrent davantage à l'extérieur.
- En plus de sa fonction de formation et d'accompagnement des membres plus jeunes, la famille est devenue une « agence d'emploi », en réponse à la crise du chômage.
- Soumise à des contraintes socio-économiques, elle a abandonné certains idéaux traditionnels, comme l'honneur, l'entraide, la solidarité et le respect des ancêtres. Malgré les temps de crise, la famille essaye pourtant de conserver, avec beaucoup de difficultés, ses valeurs, et l'on assiste à une plus grande solidarité entre familles nucléaires et familles d'origine.
- Le modèle « patriarcal hiérarchisé élargi » n'est plus la référence unique. Il a été éclipsé par d'autres institutions comme l'école, « le parti politique, le syndicat, la coopérative ou l'ONG » (Chekroun, 1996).

La famille a pour charge de transmettre les valeurs, les idéaux et les modèles relationnels. Or, actuellement au Maroc, elle n'est plus la seule dépositaire des valeurs. Ses transformations ont vu ses fonctions se modifier brutalement, elle n'a pas eu le temps de se forger de nouvelles valeurs du fait de l'accélération des changements socio-politiques et économiques.

Au Maroc, il y a toujours eu des familles nucléaires, mais elles étaient insérées dans un réseau de parenté où la famille élargie jouait un rôle important. D'après Chekroun (1996), l'ancien système arabo-berbère de parenté endogamique est toujours présent, et les valeurs morales du passé tentent de survivre. S'ajoute à cette donnée socio-économique et politique le cadre juridique et religieux. Le mariage est régi par la loi musulmane, c'est-à-dire que le religieux et le juridique sont confondus. La distribution des tâches et des rôles, les engagements et les responsabilités, les devoirs et les droits des deux époux sont prescrits et définis dans le « code de statut personnel et des successions », la « Moudawana »<sup>7</sup>, (Blanc et Zeidguy, 2001).

---

7 Recueil de textes juridiques qui organisent les relations entre les membres de la famille : mariage, tutelle, divorce, héritage...

D'après l'article 35 de la « Moudawana », « les droits de l'épouse à l'égard de son mari sont :

- 1° : l'entretien prévu par la loi tel que la nourriture, l'habillement, les soins médicaux et le logement.
- (...) .../...

Ces textes de loi agissent comme des commandements, peut-être parce que le religieux et le juridique sont intriqués et ont un impact constant sur la gestion quotidienne des relations interpersonnelles.

Si on revient à la famille Lbaraka, on peut poser l'hypothèse qu'ils sont « hors la loi » car les clauses juridiques et religieuses ne sont pas respectées.

Selon Bargach (1997 ; 2000), l'abandon trop rapide des valeurs traditionnelles pousse à en rechercher de nouvelles, très souvent au sein de cultures politiquement et économiquement dominantes mais minoritaires au Maroc. On assiste ainsi à des tentatives d'adaptation des familles à de nouvelles références, dans un contexte socio-économique et dans un cadre juridique qui ne suivent pas cette évolution au même rythme. L'énergie mobilisée est partagée entre la fermeture du système par le maintien des valeurs ancestrales et l'ouverture dans une quête de différentes formes d'adaptation s'inspirant parfois de valeurs empruntées à d'autres cultures, mais dont la signification est perdue.

La famille Lbaraka est prise dans cet enchevêtrement de représentations. Elle est acculée à se trouver des règles qui pourraient assurer sa durée et sa reproduction.

### **b) Définition de l'Aïn, Tkaf et S'hour et leurs représentations**

Pour l'Aïn, la personne ou le groupe visé est « mis dans une situation » où il se trouve piégé par une force maléfique extérieure qui conduit et commande les événements. Cette force a pour but de freiner la progression et d'empêcher l'émancipation de la « cible ». Pour se protéger de l'Aïn, le fonctionnement de la famille se plie à la règle implicite et explicite interdisant de « s'exposer au regard de l'autre », ou du moins encourageant à l'éviter, c'est-à-dire exigeant de ne pas donner d'information sur soi directement ou indirectement. Cette démarche participe activement elle-même à maintenir l'équilibre de la famille, et renforce la fonction du symptôme quand il apparaît.

- 
- .../... • 3° : l'autorisation de rendre visite à ses parents et de les recevoir dans les limites des convenances ;
- 4° : l'entière liberté d'administrer et de disposer de ses biens sans aucun contrôle de ce dernier ».

L'article 36 précise que « les droits du mari à l'égard de sa femme sont :

- 1° : la fidélité ;
- 2° : l'obéissance conformément aux convenances.
- (...)
- 4° : la charge de veiller à la marche du foyer et à son organisation ;
- 5° : la déférence envers les père, mère et proches parents du mari. »

La famille Lbaraka a toujours craint de se trouver dans cette situation. Mme affirme avoir toujours ressenti la présence de ces forces dans toutes les relations établies par la famille avec l'extérieur. En général, ce sont des personnes proches qui sont soupçonnées d'être une menace. Le « nid » ne pouvait que susciter l'envie et la jalousie de l'entourage. Ce n'est cependant pas toujours facile de le déclarer tout haut, ni d'accuser ouvertement des personnes auxquelles on est lié.

La règle de la non-différenciation, commune aux deux familles d'origine, et reprise par la famille Lbaraka, signifie qu'on doit rester « pétri » ensemble. Donc, toute tentative pouvant rendre un membre différent est dangereuse pour la cohésion du groupe, lequel aura pour tâche de le rappeler à l'ordre. Ainsi, ce sujet se trouve freiné ou arrêté dans son élan. On pourrait penser qu'il y a une victime, mais en fait, on est en présence d'une dynamique qui émane du groupe où tous les protagonistes, la cible comprise, oeuvrent dans le même sens : le maintien de l'homéostasie ; en effet, le mythe d'appartenance qui assure identité et cohésion est en danger. La « cible » n'est jamais passive, elle permet de soutenir l'échafaudage du système familial. Le patient désigné est un acteur loyal envers son groupe d'appartenance, et sa fonction est de sauvegarder l'équilibre et l'unité de la famille. C'est un jeu interactif qui répond aux règles de la famille. D'ailleurs, on dit dans le langage courant : « *ainit Rassi bi di* », c'est-à-dire que l'acteur principal est bien impliqué dans cette transaction relationnelle du moment qu'il peut subir son propre mauvais œil, ce qui témoigne de son implication dans cette construction.

Pour S'hour, les objectifs sont les mêmes avec une nuance : la personne qui le subit est « possédée », « manipulée » par une tierce personne malveillante qui la téléguide de loin, malgré elle.

Quant au Tkaf, il immobilise et ligote. Il existe plusieurs types de Tkaf :

- Relatif au vaginisme
- Pour produire l'impuissance
- Pour empêcher le mariage
- Pour produire l'échec scolaire, professionnel et économique.

La personne est « empêchée » d'utiliser ses compétences, ses ressources sont « hypothéquées ». Amr a subi Tkaf au moment où la famille, ayant accédé à plusieurs promotions, voyait s'ouvrir de nouvelles perspectives.

Tkaf est lié à une configuration familiale qui règle et définit les rôles, les fonctions et la place de chacun dans le groupe. C'est une construction sur plusieurs générations où au moins trois sont impliquées : celle des ascendants, le sujet et les descendants.

Tkaf intervient quand il y a transgression d'une règle, notamment celle de la non-différenciation, et son objectif est de freiner l'évolution, voire même l'arrêter. Il est étroitement impliqué dans le legs du patrimoine hérité des générations antérieures, et exerce de ce fait une fonction homéostatique dans le système familial dont les interactions reposent sur la famille élargie.

L'Aïn, S'hour et Tkaf fonctionnent comme des liens pour récupérer le membre « dissident », rappeler à l'ordre ceux qui s'écartent des normes établies, paralyser celui qui est allé trop loin et qui par loyauté, reviendra « pour que rien ne change ».

Voici ce qui nous intéresse en vue d'une intervention thérapeutique, et qui tient compte de l'Aïn, S'hour et Tkaf :

1. Repérer le moment d'apparition du problème dans le cycle de vie de la famille, car c'est une source d'information importante pour le thérapeute.
2. Identifier qui est le porteur du symptôme qui amène la famille à formuler une demande de psychothérapie ; en effet, la compréhension du problème constitue la clé de voûte, le patient désigné ayant une fonction particulière dans la configuration familiale.
3. Identifier qui exerce l'Aïn, S'hour et Tkaf contre qui.
4. Identifier quelle est la personne intéressée par la levée du S'hour, du Tkaf ou de l'Aïn.

Les éléments ainsi obtenus nous apportent quantité d'informations sur les transactions familiales (famille nucléaire et famille élargie), sur les fonctions des membres du groupe et les règles de la famille.

## 5. L'intervention thérapeutique

---

J'ai rencontré Amr en novembre 98 avec sa tante ; il était en situation d'échec scolaire et son frère cadet était devenu subitement violent à la maison. Cela « préoccupait toute la famille », c'est-à-dire, ses parents et la fratrie de sa mère. Amr étant mineur, j'ai expliqué que pour entreprendre un traitement psychothérapeutique, j'avais besoin de l'autorisation du père.

Cette interpellation du père en tant que « wali »<sup>8</sup> de l'enfant, constitue toujours une source d'informations intéressantes pour la famille et pour le thérapeute. Elle a un impact thérapeutique indéniable, car elle met en évidence la hiérarchie entre les sous-systèmes – la famille nucléaire, la famille d'origine – et celle instaurée au sein même de la famille nucléaire prise comme sous-système prioritaire compte tenu de l'âge de l'enfant. Cette démarche de notre part suscite des réactions qui nous conduisent à définir dans un premier temps qui travaille avec qui, et à la demande de qui.

8 Tuteur légal (Moudawana).

Passer par l'autorisation verbale ou écrite du père, nous permet aussi d'évaluer la maturité de la demande et donc le degré de motivation de la famille à s'investir dans une thérapie.

Il est important de définir et de respecter les cadres juridique et thérapeutique avant d'aborder les frontières intergénérationnelles.

Un mois plus tard, Mme Lbaraka a pris rendez-vous pour la famille nucléaire.

Lors du premier entretien avec les parents, Mme s'est démarquée comme chef de la famille. Elle tient toute la maison en main, veille sur la scolarité des enfants, leurs activités extra-scolaires, leurs fréquentations, et sur le personnel ; elle gère aussi les finances familiales. M fait les courses sur base de la liste dressée par sa femme et se consacre aux tâches ménagères, alors même qu'il y a du personnel à cet effet. C'est Mme qui tire la famille vers le haut et qui reproche à son mari sa démission, chose qu'il ne conteste pas. Il fait preuve de laxisme envers les enfants sur lesquels il n'a aucune autorité.

Elle est très préoccupée de ce qui arrive à Amr : « Tout allait très bien ; or voilà que tout d'un coup, c'est la catastrophe. C'était un enfant docile, qui a toujours été félicité pour son travail. Sa démotivation n'a qu'une seule explication, car c'est plus fort que lui. Il est " M'takaf " <sup>9</sup>. C'est sûrement le mauvais œil qui s'abat sur la famille ». Je réponds à la demande explicite des parents en leur proposant une collaboration étroite entre eux et moi pour aider Amr.

Je prends ainsi la résolution d'aller dans le sens de l'homéostasie familiale en attendant de créer un contexte thérapeutique pour pouvoir intervenir, et je prescris aux parents pris comme co-thérapeutes, dix séances.

Cette prescription de co-thérapie avait les objectifs suivants :

1. Faire adhérer la famille à un travail thérapeutique qui s'effectuera probablement par paliers, en référence à la demande (ils viennent pour les enfants) ; le temps sera certainement un grand allié thérapeutique.
2. Restituer à la famille sa dignité dans la reconnaissance de ses compétences.
3. Confirmer les parents dans la hiérarchie.
4. Refléter aux parents qu'ils sont les mieux placés pour évaluer ce qui est valable et réalisable pour la famille ainsi que pour déterminer le moment voulu pour initier un changement.

Au bout de huit séances, un bilan a été effectué avec les parents. Entre temps, la famille a déménagé dans une villa de haut standing. Lors de cet entretien, il apparut que les difficultés d'Amr ont commencé au début de la

construction de cette maison ; les parents ont fait le lien entre les difficultés des enfants et leurs propres problèmes relationnels. La réaction à cette séance a été immédiate : M et Mme ont fait une demande de thérapie de couple, et un nouveau contrat thérapeutique a été établi.

À titre d'exemple, voici quelques prescriptions faites au cours de la cure thérapeutique de la famille Lbaraka :

1. Mme a eu pour tâche de s'habiller en caftan dès son retour du travail à la maison.

Précisons que l'habit traditionnel (Beldi) est connoté négativement par tous ceux qui adhèrent à la culture occidentale dans un rejet franc ou mitigé de la culture arabo-musulmane et berbère, et renvoie simultanément à la représentation de la femme « Wliya »<sup>10</sup>, dépendante économiquement de son wali et surtout sous tutelle. Accepter cette prescription était un grand sacrifice pour Mme, en particulier par rapport à la définition de sa relation avec son mari et avec le thérapeute ; d'autre part, il a été intéressant de rappeler ces représentations sur un mode métaphorique pour apporter les changements nécessaires et rétablir l'équilibre entre ce qui revient à M et ce qui incombe à son épouse selon les cadres juridique et social. La question ici n'est pas d'être d'accord ou pas avec le contenu des textes de loi, mais d'identifier les contradictions intra-familiales et de trouver une voie tenant compte des impératifs de la vie quotidienne, de ses spécificités, et du cadre juridique.

2. Une prescription en deux étapes étalées sur six mois :
  - a) Les trois hommes de la famille, M et ses deux fils (différenciation), ont eu à accomplir avec conviction une Ziara envers le marabout de la famille, à l'occasion du mois de ramadan.
  - b) Deux mois plus tard, une « sadaqa » est suggérée au couple. Il s'agit d'une offrande à la mémoire de l'aïeul (hiérarchie, appartenance au groupe et rapport au pouvoir) sollicitant ainsi sa bénédiction (acceptation-confirmer) pour toutes les actions antérieures et futures de la famille<sup>11</sup>. Cette sadaqa a été concrétisée par l'offrande d'un couscous préparé par la mère de M dans la maison paternelle, avec les ingrédients achetés par lui, apportés par son épouse improvisée assistante de la belle-mère (hiérarchie). Ce couscous a été ensuite distribué à la Zaouïa par les hommes, sur le tombeau de l'aïeul, à l'occasion de l'installation dans la nouvelle demeure (filiation et différenciation et « inscription du couple ») (Neuburger, 1997).

10 Mineure, sous la tutelle du mari

11 La sadaqa permet aussi à l'aïeul de bénéficier de la bénédiction divine ; en la faisant, le membre de la famille y contribue et confirme le **lien** dans la filiation.

Pourquoi le couscous ? En dehors du fait que c'est un plat offert lors des grands événements qui ponctuent le cycle de vie de la famille, il synthétise toutes les représentations liées au « chorfa » (générosité, baraka...), à la famille, à la hiérarchie... Ponctuer ainsi le temps à l'aide des rituels sociaux, nous a aidée à intégrer ces moments importants de la vie de la famille. Cela a permis aussi de définir la relation entre la famille nucléaire et les familles d'origine, d'établir la hiérarchie, de délimiter les frontières et de distribuer les rôles. Les valeurs des groupes d'appartenance y ont été respectées. Par exemple, le choix des cadeaux destinés à la mère de M définissait la relation dans le sens où il contribuait à la prendre en charge, ce qui est conforme à une obligation sociale et religieuse, et revient beaucoup plus à l'homme, aux fils. Cette tâche a permis de renforcer les liens, de conforter et rassurer la famille sur la thérapie, et a contribué à la construction de la relation (avec la mère représentant les ancêtres) et sa confirmation par « Rdâ » qui en découle.

Ces prescriptions nous ont aidée à travailler la différenciation, à inscrire le couple dans les dimensions sociales et les familiales, à confirmer les hommes de la famille dans leur filiation, et à reconnaître aux familles d'origine leurs rôles et leurs fonctions par rapport aux enfants. En effet, elles témoignent de l'histoire de la famille, participent ainsi à la construction de la personne et ouvrent des perspectives aux individus dans le respect de la hiérarchie et des frontières intergénérationnelles.

Il est intéressant de souligner que Mme Lbaraka avait exprimé une demande d'aide au nom de la famille au moment du déménagement (promotion de la famille) et du départ imminent de l'aîné des enfants.

Le symptôme avait pour fonction de protéger le couple parental, de masquer les discordances entre les jeux relationnels et les enjeux liés au mythe de la famille. Il témoignait ainsi de la peur de la famille devant un changement potentiel lié au départ des enfants (c'est la raison pour laquelle il était important de respecter l'homéostasie et le rythme familial). Après les trois premières séances avec le couple parental, l'idée du Tkaf et de l'Aïn portés par la famille s'est estompée, offrant une nouvelle perspective de la situation et permettant au couple d'en arriver à exprimer sa demande.

L'information sur « qui fait l'Aïn, S'hour et Tkaf » nous a permis d'aborder les familles d'origine. Après qu'ainsi se sont « ouvertes les portes des familles d'origine », nous avons exploré les relations de chacun des partenaires avec sa propre famille d'origine. Le leadership de la mère dans la famille nucléaire s'est confirmé à la fin de la huitième séance : M s'est retiré et Mme a poursuivi seule la thérapie de couple, puis a refusé l'idée de payer la totalité des honoraires (vu qu'elle venait seule).

Nous l'avons alors poussée encore plus à « tirer » et à prendre sur elle (prescription du symptôme), ce qui s'est répercuté sur le système familial : l'aîné a quitté l'école. La séance suivante a permis de restituer une place au mari dans la thérapie, par le biais du paiement intégral des séances. Six mois plus tard (en mars), la famille demanda à suspendre les entretiens. Au début de l'été, Amr obtint son bac en candidat libre.

Il nous a semblé intéressant :

1. De nous orienter vers les représentations dominantes et de faire appel aux rituels sociaux familiers aux membres de la famille Lbaraka. Le processus thérapeutique ainsi activé les a autorisés à intégrer avec leur créativité de nouvelles données culturellement plausibles mais pas trop dangereuses pour l'équilibre du système.
2. De travailler avec les familles d'origine, car la passation du « témoin » n'avait pas eu lieu. La grand-mère paternelle, gardienne du patrimoine, détenait les « clés » du devenir des hommes Lbaraka (nous sommes dans une société patriarcale), mais avait été évincée. Il fallait, dans le respect de la hiérarchie, lui restituer sa place pour lui permettre de donner à Mme la « bénédiction » (permission et reconnaissance) indispensable à la fondation de la nouvelle cellule familiale et ainsi assurer la relève générationnelle. Cela doit se passer entre les femmes, en référence aux fonctions allouées par la société et institutionnalisées par les textes de loi qui constituent le cadre officiel de l'union. Pour son bien-être mental, l'être humain a besoin de régler la transmission d'une génération à l'autre, c'est le « quitus » octroyé par la famille (lui compris) qui a des « droits » sur lui, « droit » de donner ou de retirer l'accès à l'autonomie, matérialisé ici dans la fondation d'une famille.

À la fin de notre intervention thérapeutique, le frère de Mme Lbaraka a demandé un rendez-vous pour lui. L'occasion s'est ainsi présentée de renforcer notamment le travail de différenciation et les frontières intergénérationnelles.

Le choix de nos orientations thérapeutiques s'appuie donc sur le contexte socioculturel et économique du Maroc actuel.

La sœur de Mme (le référent) qui s'était engagée dans un couple avant d'entreprendre une thérapie personnelle, a eu l'opportunité d'évaluer ses « actes » (en tant que femme, en rapport avec sa famille d'origine), de repenser les enjeux qui avaient orienté son choix, de peser ses gains et ses pertes dans une union ; elle s'est acheminée vers l'acceptation d'un « mariage social », tout en négociant dans la dignité un contrat respectant sa personne en tant que femme.

## 6. En guise de conclusion...

---

J'ai beaucoup appris des familles et avec les familles ; notamment, j'ai découvert leurs compétences inouïes, renouvelables, inépuisables, et évoluant dans le temps. Ces compétences sont les alliées du thérapeute, elles modulent le temps thérapeutique et le choix des stratégies d'intervention dans le projet thérapeutique.

La conjonction des processus biologiques, sociologiques et psychologiques achemine toujours la famille vers des crises constructives ; l'énergie qu'elle y consacre consolide les liens entre ses membres.

Pour la famille Lbaraka, les solutions habituelles n'aidaient plus à répondre aux différentes pressions qui l'assaillaient. Une homéostasie rigide l'emportait sur la croissance des membres ; les symptômes des enfants sont venus protéger la famille de la crise imminente, redoutée après le départ des enfants.

L'échec scolaire d'Amr et la violence du petit frère peuvent être considérés comme une crise événementielle qui a permis de détourner l'attention de la crise prévisible qui faisait peur à tous, car elle risquait de remettre en question tout l'échafaudage familial. Un tel risque ne pouvait être couru à l'époque par cette famille qui se trouvait dans l'incapacité de prendre à son compte le problème. Tout s'est passé comme si, pour la sauvegarde de son homéostasie, elle a établi une alliance avec des phénomènes extra-familiaux. Nous avons donc eu recours à des explications puisées dans les registres socioculturels et religieux, familiers et admissibles. L'essentiel était de respecter la nécessité pour eux de rester ensemble, même si cela coûtait, du moment que c'était plausible et acceptable socialement.

Parce qu'il est en être social qui transmet son histoire aux générations qui suivent, l'être humain a besoin de garder des liens avec les familles d'origine. Ces liens constituent la souche fertile qui participe à l'autonomisation des jeunes. Chaque génération va transmettre à la suivante une partie de ce qu'elle a reçu elle-même (modèles relationnels, bagage socioculturel...).

L'Ain, Tkaf, S'hour ont ainsi pour fonction le maintien de l'homéostasie familiale, de son unité et son identité (liées au mythe). L'alliance établie entre la famille et ces phénomènes la protègent, c'est un recours « désespéré » mais acceptable pour sa survie.

L'outil puisé dans le registre socioculturel est indéniablement intéressant et prometteur pour le thérapeute, car il apporte non seulement l'information indispensable pour la compréhension du symptôme dans sa fonction au sein de son contexte d'apparition (cycle de vie) et des règles qui sous-tendent l'organisation de la famille, mais il permet aussi de rassurer le

système (famille nucléaire et famille élargie) ; en effet, il s'appuie sur des représentations familiales et donc inoffensives qui figurent dans le registre des rituels et participent à la construction des relations intra-familiales et extra-familiales, contribuant ainsi à l'inscription de la famille dans la filiation (recherche du *qitūs*). L'intégration et l'assimilation de chaque étape de la vie de la famille la font mûrir et enrichissent ses compétences. Si cette compréhension ne fait surgir que des solutions du registre socioculturel, elle risque de participer activement au maintien d'une homéostasie rigide, c'est-à-dire au renforcement des résistances au changement, d'où l'intérêt de l'inscrire dans l'histoire de la famille avec la référence aux événements importants qui ponctuent son cycle vital. Par ailleurs, la famille reste seule juge pour évaluer ses capacités à gérer le changement et surtout pour décider du moment propice pour l'initier.

### Références et lectures conseillées

---

- AUSLOOS G. (1986) : Équation personnelle, langage familial et formation. *Thérapie Familiale* 2 : 137-145.
- AUSLOOS G. (1996) : *La compétence des familles. Temps, chaos, processus*. Collection Relations, ERES 2000, Ramonville Saint-Agne.
- BARGACH A. (1997) : Integració i sistema social en el context de la migració. *Recull de conferències*. Societat Andorrana de Ciències. 95-107.
- BARGACH A (2000) : Algunos aspectos psicosociales de la migración económica marroquí en España. *Revista de treball social* 15 : 53-62.
- BENOIT J-C., MALAREWICZ J-A., BEAUJEAN J., COLAS Y. & KANNAS S. (1988) : *Dictionnaire clinique des thérapies familiales*, ESF, Paris.
- BLANC FP. & ZEIDGUY R. (2001) : *Mudawana, code de statut personnel et des successions*, Sochepress, Casablanca.
- BOSZORMENYI-NAGY I. & SPARKS G. (1973): *Invisible loyalties*, Harper, New York.
- Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) ( 1996) : *Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale, études démographiques*. Rabat.
- CHEKROUN M. (1996) : Famille, État et transformations socioculturelles au Maroc, Okad, Rabat.
- ELKAÏM M. (1994) : *La thérapie familiale en changement*. Les empêcheurs de tourner en rond, Le Plessis-Robinson.
- EVEQUOZ G. (1984) : *Le contexte scolaire et ses otages. Vers une approche systémique des difficultés scolaires*, ESF, Paris.
- GLASSÉ C. (1991) : *Dictionnaire de l'Islam*, Bordas, Paris.
- HAJJI A. (2000) : Malaise dans la culture marocaine. *Le Monde Diplomatique*, juillet.
- IBN MANDOUR J.-E.-M. (1880) : *Lissan El Arab*, Dar Sadir, Beyrouth.
- MAALOUF A. (1998) : *Les identités meurtrières*, Grasset, Paris.

- MUCCHIELLI R. (1980) : La dislocation de la famille dans le monde occidental d'aujourd'hui. *Thérapie Familiale* **2** : 117-132.
- NEUBURGER R. (1997) : *Le mythe familial*, ESF, Paris.
- RAMONET I. (2000) : Le Maroc indécis. *Le Monde Diplomatique* **1** : 12-13.
- TILMANS-OSTYNE. (1992) : Le temps dans le processus thérapeutique. *Thérapie Familiale*. **3** :257-265.
- VAN HEUSDEN A. & VAN DEN EERENBEEMT E. (1994) : *Thérapie familiale et générations : aperçu sur l'œuvre de Ivan Boszormenyi-Nagy*, PUF, Paris.